



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000137

Séance du mercredi 20 décembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 6.1) **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 6.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI (à partir du rapport 1.1.2), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.2.6), Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 6.2), Corinne TISSIER, **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (jusqu'au rapport 6.2) **Boussières :** Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY (représenté par Louis CORLET) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Jean-Marie DELACHAUX **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 1.2.1) **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 6.2) **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 1.1.2) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Richard SALA (représenté par François LOPEZ) **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) **Marchaux :** Bernard BECOULET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 9.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (à partir du rapport 1.1.2) **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2) **Routelle :** Claude SIMONIN (jusqu'au rapport 9.2) **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET

Étaient absents : **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Nicole WEINMAN **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Thise :** Claude BULLY **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : J-C Chevailler (à partir du rapport 7.1), C. Comte-Deleuze, Y-M Dahoui, V. Fuster, A. Ghezali (jusqu'au rapport 1.1.1), P. Guinchard, B. Lambert, M. Loyat, A. Menetrier, D. Poissenot (à partir du rapport 7.1), Roignot (jusqu'au rapport 6.2), D. Tetu (à partir du rapport 7.1), P. Jacquet (à partir du rapport 7.1), B. Astric, J-P Dillschneider (jusqu'au rapport 1.1.1), D. Paris, P. Duchezeau,

Mandataires : D. Baud (à partir du rapport 7.1), M. Josse, B. Falcinella, F. Fellmann, D. Poissenot (jusqu'au rapport 1.1.1), J-L Fousseret, J. Rosselot, J-C Roy, C. Lime, S. Jeannin (à partir du rapport 7.1), J-C Chevailler (jusqu'au rapport 6.2), N. Dahan (à partir du rapport 7.1), P. Chaney (à partir du rapport 7.1), M. Poulet, A. Avis (jusqu'au rapport 1.1.1), C. Préioni, M. Cottiny,

Objet : Contrat de Projets Etat/Région : engagements de la CAGB

Contrat de Projets Etat/Région : engagements de la CAGB

Rapporteur : Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

Résumé :

Le 23 février 2006, l'Etat a officiellement lancé l'élaboration des Contrats de Projets 2007-2013 avec pour échéance, leur signature avant le 31 décembre 2006. Dans cette version nouvelle des traditionnels Contrats de Plan, les agglomérations sont associées à la démarche et seront signataires. Les collectivités franc-comtoises se sont organisées autour de la Région dans le cadre d'une Conférence Régionale des Exécutifs pour élaborer une stratégie de développement du territoire puis pour la décliner en opérations qu'elles ont proposées dans le cadre du CPER 2007-2013. Au terme d'une année d'échanges et de débats entre collectivités et avec l'Etat, la Conférence des exécutifs a arrêté un projet de Contrat sur lequel chacune des collectivités signataires est amenée à se prononcer. Le projet de CPER 2007-2013 ainsi que ses incidences budgétaires pour la CAGB sont soumis aux instances décisionnelles de la Communauté d'agglomération.

I. Rappel de la démarche :

- Le Premier ministre a annoncé le 23 février 2006 le démarrage au 1^{er} janvier 2007 de la nouvelle génération des contrats de plan. Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité du Territoire (CIACT) a confirmé cette décision en mars, en précisant les nouvelles caractéristiques des « contrats de projets » : resserrement sur des thématiques qui sont aussi des préoccupations européennes, révision possible à mi-contrat, exclusion de certains volets comme le volet routier, articulation annoncée mais sans précisions financières avec d'autres volets (volet territorial).
- La Ville et la CAGB ont travaillé en commun dès le mois de mars pour se positionner sur le nouveau CPER. Elles ont identifié 47 opérations, dont 21 projets prioritaires, qui ont été transmis à l'Etat en juin après un travail en commun du Comité PPI de la Ville et de la Commission 6 de la CAGB.
- Dans le même temps, les différentes collectivités franc-comtoises réunies par le Président du Conseil Régional le 19 juin 2006 ont décidé d'arrêter vis à vis de l'Etat une stratégie coordonnée. Elle figure dans le document synthétique intitulé : « projet de territoire 2007-2013 ». Ce document a été transmis à l'Etat par la Région « Chef de file » le 17 juillet 2006. Les collectivités locales contestaient notamment :
 1. l'absence de bilan chiffré du précédent contrat de plan et de précisions sur le devenir des opérations antérieures non démarrées et non financées (volet universitaire). Cette remarque vaut aussi pour les engagements non soldés sur ATSR et sur le contrat d'agglomération.
 2. la faiblesse des montants alloués à la Franche-Comté, sans commune mesure avec les enjeux de la région.
 3. le retour d'une certaine forme de centralisme, l'opacité des règles du jeu et la quasi absence de délais pour la négociation rendant très difficile la conclusion d'un véritable « contrat » surtout avec des engagements financiers en baisse et une concentration annoncée des crédits européens sur le CPER.
- Le 18 juillet 2006, le Premier Ministre a remis aux Préfets de Région leur mandat de négociation. Pour la Période 2007-2013, la Franche-Comté s'est vue allouer 183,9 M€ par l'Etat sur le contrat de projets (volet territorial compris). Il faut noter qu'au plan national, l'enveloppe dédiée par l'Etat à ces dispositifs contractuels est de 1,5 Md€ inférieure aux engagements de la période précédente (un peu plus de - 10 %), à périmètre constant (hors volet routier) et en se référant aux crédits contractualisés (et non aux crédits « mis en place » ou « prévisionnels » au 31/12/06). La Franche-Comté faisait partie des 4 régions françaises les plus mal loties (dotation stable ou en baisse). Pour mémoire, l'engagement de l'Etat était de 240,4 M€ sur le précédent CPER.

Sur ces 183,9 M€, 33,7 M€ sont réservés au volet territorial.

Quant aux fonds européens, ils viendront s'ajouter à ces montants malgré le principe d'additionalité défendu par Bruxelles. Rappelons que ces sommes sont en forte diminution (sur un territoire élargi à l'ensemble de la Franche-Comté).

Le mandat de négociation du préfet mentionne 10 grands projets (repris dans le document figurant en annexe) dont le contenu alors était très flou et pour lesquels le Préfet de Région a formellement accepté de n'ouvrir la discussion qu'après la conférence des exécutifs du 16 octobre.

- Dans ces conditions, les collectivités locales ont refusé les rencontres techniques bilatérales proposées par le SGAR en septembre.

- Au terme des négociations, la participation de l'Etat s'élève à 251 M€ pour la période 2007-2013. Celle de la Région s'élève à 194,1 M€, dont 69 M€ pour le volet territorial.

La dernière version du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 a été examinée et amendée par la Conférence des exécutifs le 4 décembre 2006.

L'approbation du CPER a été soumise au vote du Conseil régional les 11 et 12 décembre prochains.

Les collectivités signataires dont la CAGB, sont appelées à se prononcer sur ce projet dont la signature est envisagée fin décembre 2006.

II. Les priorités de l'agglomération bisontine dans le volet « Grands projets » du CPER 2007-2013 :

Le Contrat de plan précédent prenait en compte le territoire bisontin principalement dans le volet routier et dans une moindre mesure dans le volet universitaire. Le Contrat de Projets 2007-2013 retient l'inscription de plusieurs opérations majeures pour le développement du territoire.

- projet 1 : la fédération des laboratoires TEMISciences et TEMIStransfert, l'extension de l'ENSMM, le contrat d'aide à la compétitivité du secteur des Microtechniques,
- projet 4 : la numérisation des bibliothèques, archives et musées,
- projet 5 : un programme de chaufferies bois à caractère expérimental
- projet 6 : la prévention et la lutte contre les inondations, une étude sur le regroupement d'un pôle environnemental, le programme Agenda 21 et Charte de l'environnement, la valorisation des collines, la réalisation d'études énergétiques,
- projet 9 : le programme universitaire (Cité Canot, Maison des Sciences de l'Homme, Campus de la Bouloie, Restaurant Universitaire de Chateaufarine), étude de préfiguration de la Bibliothèque Universitaire/Bibliothèque Municipale la Citadelle et les fortifications,
- projet 10 : La 2^{ème} tranche de l'UFR médecine et le restaurant universitaire des Hauts de Chazal.

Sont également inscrites au CPER d'autres actions qui concernent le territoire de l'agglomération sans participation attendue de la CAGB ou de la Ville de Besançon :

- la modernisation de l'AFPA
- une partie du volet relatif à la formation professionnelle
- le soutien aux programmes de recherche
- le FRAC,
- les études et acquisitions foncières pour les branches Sud et Ouest de la LGV,
- des crédits sont prévus pour lancer une première tranche de la mise au gabarit BI de la liaison Mulhouse-Dijon, sans toutefois que le plan de financement de cette opération soit bouclé.

S'agissant du TCSP d'agglomération, il est inscrit « pour mémoire » dans le CPER, sans engagement financier, permettant ainsi à la CAGB de s'appuyer sur cette reconnaissance du projet pour négocier son financement directement avec l'Etat, hors du champ contractuel.

La problématique de la liaison TGV à l'Euroairport de Bâle, sollicitée par le Réseau Métropolitain Rhin-Rhône devrait faire l'objet d'une convention spécifique avec l'Etat. Il en serait de même pour l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie.

Concernant le volet territorial, sont d'ores et déjà envisagées :

- les zones de TEMIS et TEMIS Santé qui devraient bénéficier au total d'environ 2 M€ de l'Etat, 2M€ de la Région et 2M€ du FEDER,
- le Conservatoire National de Région dont le financement à hauteur de 1,5 M€ a été confirmé par la Région le 7 décembre, l'Etat intervenant hors CPER (crédits de droit commun à définir). La CAGB a exprimé une demande plus forte de participation de la Région, à hauteur de 3 M€. Pour l'Etat, une participation d'au moins 25% soit plus de 4 M€ est demandée.

Au-delà des projets dont la prise en compte dans le CPER reste à confirmer, quelques projets retenus comme étant prioritaires pour le territoire d'agglomération devront d'ores et déjà trouver un soutien financier hors Contrat de Projets :

- l'aménagement des sites de Besançon TGV et Viotte,
- l'aménagement de la liaison ferrée entre les 2 gares,
- l'extension du Réseau LUMIERE
- la Tranche 2 du Musée du Temps.

III. Les incidences financières pour la CAGB :

Au titre du CPER 2007-2013, les investissements intéressant directement l'agglomération bisontine sont évalués à 197,2 M€ (hors volet routier). L'effet levier de l'inscription de ces projets au CPER permettra de mobiliser plus de 100 M€ de crédits publics dont 40,1 M€ de l'Etat, 30 M€ de la Région, 7,6 M€ du Département (hors CITE) et 22,9 M€ du FEDER.

La CAGB sera signataire du Contrat de Projets aux côtés de l'Etat, de la Région, des Départements et autres agglomérations franc-comtoises

L'engagement de la CAGB sur 7 ans est de 17,25 M€ dont 3,9 M€ sont fléchés CPER et dont 12,15 M€ sont déjà inscrits au PPIF. Il convient d'y ajouter le TCSP dont l'engagement financier de la CAGB sur la période 2007-2013 est de 100 M€.

Par ailleurs, 4,5 M€ relèvent d'opérations nouvelles pour la CAGB qui ne sont pour l'heure pas prises en compte dans le PPIF. Il s'agit :

- de la contribution à l'extension de l'ENSMM0.5 M€
- de la contribution au Programme Agenda 21 – Charte de l'environnement
au titre de la mise en oeuvre du programme d'actions..... 1 M€
- de la contribution à l'Institut Fédératif Régional du Cancer 2 M€
- de la contribution au Programme d'accompagnement à la démarche d'inscription des sites Vauban au
patrimoine mondial de l'UNESCO (Citadelle et fortifications) 1 M€

La CAGB, qui est sollicitée par l'Etat et la Région pour contribuer au projet de la fédération des laboratoires TEMISciences et TEMIStransfert, propose de mettre à disposition le foncier aménagé nécessaire à l'opération évalué à 600 000 €.

IV. Le volet territorial :

La Région a procédé à la ventilation de la totalité de l'enveloppe de 69 M€ dédiée au volet territorial du CPER.

L'Etat a ventilé pour partie l'enveloppe de 33,7 M€ dédiée au volet territorial. 3,9 M€ dédiés au soutien aux agglomérations restent à affecter à des opérations identifiées. Cette enveloppe étant répartie à parts égales entre les 3 agglomérations franc-comtoises, l'agglomération bisontine se voit donc dotée d'une enveloppe de 1,3 M€ dont le contenu reste à préciser.

En ce qui concerne les parcs d'innovation, la Ville de Besançon et la CAGB ont demandé à ce que soient retenus comme parcs d'innovation TEMIS et le pôle Viotte. L'Etat contestant l'éligibilité du pôle Viotte au titre des parcs d'innovation, ce sont en définitive les sites de TEMIS et TEMIS Santé qui ont été retenus. La CAGB pourrait être amenée de ce fait, à majorer sa contribution à l'aménagement du pôle Viotte aux côtés de la Ville de Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et sur les incidences budgétaires pour la CAGB pour la période 2007-2013,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,


Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté

Préfecture du Doubs



Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 26 DEC. 2006

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROJETS REGIONAUX

Axes	Intitulé de l'opération	Fléché CPER	Coût estimé	Région	Etat	CG25	FEDER	Ville	CAGB	Autres financements
	Fédération des laboratoires TEMISciences et TEMIStransfert	X	38,3	8	7,7	1,5 0,6	15,9	0	0,6	4
	Extension de l'ENSMM	X	4,5		1,5			0	0,5	2,5
	Contrat d'aide à la compétitivité Microtechniques	X	12,5	2,3	3	1	3	0	0,5	2,7
4	Programme régional de numérisation pour les bibliothèques, les archives et les musées	X	X	X	X			0,2	0	
5	Développement de la filière bois et des énergies renouvelables	X	X	X	X	X	X	0,5	0	
6	Prévention et lutte contre les inondations	X	3	0	1	0	1	1	0	
	Préservation et valorisation des collines	X	X	X	X	X		0,2		
	Etude sur le regroupement d'un pôle environnemental	X	0,5	0	0			0,25		0,25 (UFC)
	Développement durable : Programme Agenda 21 et Charte de l'environnement	X	4	0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	
	Recyclage des déchets (structures d'insertion)	X	1,05						0,15	X
	Amélioration de l'efficacité énergétique	X	X	X	X				0,2	
9	Canot (Cité Internationale)		8,4	CPER 2000-2006	1	0	0	1,5	0	5,9
	Maison des Sciences Humaines	X	5,5	2	0,5	0	X	2	0	1 (UFC)
	Campus de la Bouloie	X	3,4	0	2,9			0,5	0	
	RU Chateaufarine	X	4	1,5	1,5			1		
	Programme d'accompagnement à la démarche d'inscription des sites Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO : Citadelle et autres fortifications (hors fort Griffon)	X	9,5	1	3,8	0	0	2,1	1	1,6
	Etude de préfiguration BU / BM	X	0,6	0,2				0,4	0	
	Réseau métropolitain Rhin Rhône : crédits d'ingénierie et soutiens aux projets		3,5	0,5	0,7	0	0,5	0	0	1,8
10	2ème tranche de UFR- Médecine Pharmacie	X	24,5	9,5	9	0	0	2,5	0	3,5
	Institut Fédératif Régional du Cancer (à confirmer)		20	1	5	2	0	2	2	8
	TOTAL 1 CPER		143,25	26,5	38,1	5,6	20,9	15,15	5,95	31,25

Les projets non fléchés CPER nécessitent confirmation des plans de financement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL VOLET TERRITORIAL

Intitulé de l'opération		Coût estimé	Région	Etat	CG25	FEDER	Ville	CAGB	Autres financements
Site du Port fluvial : CNR et aménagement du site	VT	19,5 3	1,5 X	0	2 X		2,7 1	6,3 X	7 X
Technopoles : TEMIS 1 et 2 (parcs d'innovation)	VT	31,5	2	2	0	2	0	5	20,5
Total 2 Volet territorial		54	3,5	2	2	2	3,7	11,3	27,5
TOTAL GENERAL		197,25	30	40,1	7,6	22,9	18,85	17,25	58,75

Hors CPER : mise aux normes de sécurité de la BU de lettres (financements traditionnels Etat)